

Au-delà de l'accommodement raisonnable et de la tolérance :
L'accueil et la mobilité professionnelle pour une véritable
Intégration sociale en tant que citoyens à part entière.

Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux
différences culturelles.

Service d'aide et de liaison pour immigrants
La Maisonnée Inc.

Le 16 octobre 2007

« Ne parler d'intégration que pour dire aux nouveaux venus qu'ils doivent prendre leur place dans la société telle qu'elle était avant eux est plus près de l'exclusion que d'une véritable intégration. Celle-ci n'existe que quand l'ensemble qui reçoit sait gérer sa propre transformation, comme une famille s'adapte à l'arrivée d'un nouvel enfant. Ce qui suppose qu'elle ait confiance en elle, en sa capacité d'adaptation, et qu'elle trouve positive l'arrivée du nouveau venu.»

Alain Touraine, « Vraie et fausse intégration ». Le Monde, 29 janvier 1992. p. 2.

1. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Que dans le suivi de la Commission sur la Participation civique des personnes issues des minorités noires à la société québécoise (2005) et de la Commission sur la Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination (2006), de ne plus considérer la tolérance comme une valeur à promouvoir et valoriser l'accueil de l'autre comme faisant partie de la société québécoise à part entière.
2. Instituer, en collaboration avec les municipalités ainsi que les établissements publics et parapublics, une formation continue en gestion de la diversité afin d'acquérir une compétence interculturelle pour assurer une égalité de résultat dans l'accès aux services, à l'emploi et à l'éducation.
3. De donner mandat à ses ministères d'inscrire dans leurs programmations et offres de services pour la clientèle issue de l'immigration, une exigence de qualité qui garantit non seulement une égalité d'accès aux services, mais surtout une égalité de résultat dans la satisfaction des besoins et des attentes.
4. Donner mandat à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec de s'assurer que le travail des média ne contribue pas à l'émergence d'une propagande haineuse et d'une stigmatisation des groupes minoritaires dans notre société.
5. Reconnaître l'expertise des organismes communautaires qui travaillent à l'accueil et l'intégration à la société québécoise des personnes issues de l'immigration et leurs familles et les considérer comme partenaires à part entière sur toute question relative à leur intégration sociale.
6. Assurer aux organismes communautaires un financement suffisant et récurrent afin qu'ils puissent poursuivre leurs interventions à l'intérieur des programmes normés et développer des activités d'accueil et d'établissement qui répondent aux besoins des nouveaux arrivants.
7. Rendre public le bilan des programmes d'accès à l'égalité en emploi mis en place par les organisations couvertes par la Loi 143 sur l'égalité en emploi pour faire en sorte que ces programmes soient considérés comme des priorités dans les organisations.
8. Organiser de véritables campagnes de publicité pour informer les entreprises sur l'apport des immigrants au Québec et sur la pénurie de main d'œuvre qui nous attend.
9. Élaborer d'autres stratégies pour favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes issues de l'immigration tel que le développement et le financement d'une partie des activités de jumelage professionnel et de mentorat dans les entreprises.
10. Poursuivre la concertation entre le MICC et l'Office des corporations afin d'instituer des passerelles permettant aux personnes détenant une profession de pratiquer dans leur profession au Québec.
11. Sensibiliser les employeurs sur l'importance de développer un bassin de recrutement des jeunes issus de l'immigration et des minorités noires pour des postes qui seront rendus disponibles à la suite des départs à la retraite des travailleurs actuellement en poste.
12. Donner aux différents ministères de la fonction publique du Québec le mandat d'embaucher des travailleurs issus de l'immigration et des minorités noires selon les taux de disponibilité prévus par la Commission des Droits de la personne et de la jeunesse du Québec.
13. Instaurer, dès le niveau primaire dans les écoles, un programme d'éducation interculturelle continue qui présente les valeurs et l'histoire du Québec ainsi que les enjeux de l'immigration; de même qu'un programme de médiation interculturelle concernant le respect des droits individuels et la participation civique.

14. Organiser de véritables campagnes de publicité pour informer la population sur l'apport des immigrants au Québec et sur les valeurs culturelles qui les soutiennent, tels que les rapports entre les hommes et les femmes.
15. Rendre accessible sur tout le territoire du Québec, les programmes de mentorat et d'échanges interculturelles pour favoriser une meilleure connaissance entre la population et les personnes issus de l'immigration.

1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Notre document est constitué de six parties.

1. Sommaire des recommandations
2. Présentation du Service d'aide et de liaison LA MAISONNÉE.
 - a. Mission
 - b. Offre de service
 - c. Approche
 - d. Vision
3. Commentaires sur le contexte général de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles.
4. Considérations relatives aux accommodements raisonnables.
 - a. L'accommodement raisonnable
 - b. La convivialité
 - c. L'équité
 - d. La responsabilité de l'État
 - e. L'accueil
 - f. La société d'accueil
 - g. L'intégration sociale
 - h. Obstacles à l'intégration sociale
5. Intervention du Service d'aide et de Liaison LA MAISONNÉE : outiller et créer des liens
 - a. Accueil et établissement
 - b. Emploi
 - c. Société d'accueil
6. Recommandations
 - a. Accueil
 - b. Emploi
 - c. Jeunes
 - d. Société d'accueil
7. Conclusion.

2. PRÉSENTATION DE LA MAISONNÉE

a. Mission

Le Service d'aide et de liaison pour immigrants LA MAISONNÉE fut créé en 1979 et s'est donné pour mission de "**Faire de tout résident, ancien, nouveau ou de naissance, un citoyen à part entière**". Ses services visent à aider les nouveaux et leurs familles à s'installer, à s'adapter et à s'intégrer au Québec afin de favoriser l'exercice de la citoyenneté et de la participation civique et le développement des réseaux sociaux.

b. Offre de service

LA MAISONNÉE offre des services collectifs et individuels reliés à l'accueil et à l'établissement des nouveaux résidents, à leur employabilité et leur insertion en emploi. Elle s'intéresse également aux jeunes de la seconde génération issus de l'immigration afin qu'ils puissent bénéficier d'une mobilité sociale réelle et participer pleinement à la société québécoise. Enfin, elle contribue à établir des réseaux de communication avec la société d'accueil afin de créer des passerelles véritables permettant une intégration sociale pleine et entière des nouveaux résidents et de leurs familles.

c. Approche

LA MAISONNÉE intervient selon une approche qui repose sur la prise en charge par le milieu. La prise en charge par le milieu (PCM) contribue à créer un tissu social fondé sur des réseaux sociaux permettant l'intégration différenciée des personnes et l'expression d'une solidarité et d'une autonomie collective face à l'État et à ses institutions. Elle permet d'améliorer la qualité de la vie individuelle et collective dans chaque milieu, notamment en y créant ou en y développant des ressources favorisant l'entraide et d'autres formes de support qui transcendent la compartimentation des clientèles et réduisent le recours aux institutions.

d. Vision

LA MAISONNÉE fait la promotion d'une vision centrée sur :

- Une typologie inclusive qui parle de nouveaux résidents plutôt que la stigmatisation des immigrants.
- Des services qui répondent aux besoins d'une clientèle pluriethnique et qui sont accessibles également à la population en général.
- L'accueil et non la tolérance.
- L'intégration sociale des nouveaux résidents.
- L'importance de la deuxième génération.
- Le partenariat et la participation citoyenne à part entière.

3. COMMENTAIRES SUR LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION

- LA MAISONNÉE constate que les travaux de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles s'effectuent à l'intérieur d'un débat social, provoqué surtout par des intérêts médiatiques et politiques, qui engendre une confusion des notions d'accommodement et d'intégration sociale.

- Plutôt que de répondre à ces impératifs, LA MAISONNÉE considère que cet exercice doit davantage mettre en évidence un projet de société convivial qui assure la participation des citoyens et citoyennes de toutes origines dans l'expression de la diversité des intérêts en présence dans la société.
- Avant la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, il y a eu deux Commissions d'envergure concernant la discrimination et la participation civique:
 - i. Commission sur la Participation civique des personnes issues des minorités noires à la société québécoise (2005) et
 - ii. Commission sur la Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination (2006).

Or, aucune mention n'est faite des travaux de ces Commissions dans le document de consultation de la Commission sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles, laissant supposer que les accommodements raisonnables ne sont pas reliés aux constats mis à jour par les travaux de ces Commissions.

- LA MAISONNÉE a participé à ces deux précédentes Commissions où elle a présenté le cadre théorique qui sous-tend son intervention et ses réalisations. Elle a également formulé de nombreuses recommandations concernant l'importance de l'édification d'une société pluraliste et inclusive pour l'avenir de la société québécoise.¹
- LA MAISONNÉE constate également que le document de consultation ne formule aucune définition du concept de **société d'accueil**. La compréhension de ce concept nous semble essentielle pour sortir de la polarité NOUS-EUX
- LA MAISONNÉE considère que les organismes communautaires qui travaillent à l'accueil et l'intégration à la société québécoise des personnes issues de l'immigration et leurs familles ont développé une expertise dans ce domaine. Malheureusement, ils ne sont pas présents à la table d'experts de la Commission.
- Lors de la composition des membres de la Commission, le Gouvernement du Québec n'a pas invité un ou une chercheur(e) issue de l'immigration. Ceci est d'autant plus important que les coprésidents de la Commission sont deux représentants du groupe majoritaire: deux hommes blancs qui sont reconnus en termes de compétences universitaires et qui sont des chercheurs de renom. Mais sur un sujet dont l'enjeu principal les concerne à part entière, ne pas considérer à la coprésidence la présence de chercheurs issus des minorités ethnoculturelles et des minorités visibles reproduit la logique d'exclusion élaborée par la notion de choc discriminatoire. Même si les

¹ Drudi Guy (2006). «*Le choc discriminatoire : analyse, manifestations et impacts sur la pleine participation à la société, des québécoises et des québécois issus de l'immigration particulièrement des jeunes de la seconde génération. Vers la recherche de solutions durables.*». Mémoire présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec sur la politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination. Service d'aide et de liaison pour immigrants, La Maisonnée.

Drudi Guy, Aleksanian Anaït, Leskaj Lazé (2005). «*Le choc discriminatoire : principal facteur de la non participation professionnelle à la société québécoise des personnes issues des minorités noires, particulièrement des jeunes de la seconde génération.*» Mémoire présenté au groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des membres issus des Communautés noires. Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée.

experts de toutes origines sont consultés, ils ne sont pas au centre des décisions et des orientations à prendre, mais seulement en périphérie.

- De plus, les propos d'un des co-présidents rapportés dans l'édition du Devoir du 10 mars dernier ne sont pas pour rassurer. On y mentionne que ce sujet est « tellement controversé et complexe, qu'on a très peu de temps pour réfléchir, se mettre d'accord sur tout, arriver à des conclusions et proposer des orientations ». Nous avons souvent eu des conclusions qui sont acceptables pour le groupe majoritaire, mais dans lesquelles les groupes minoritaires ne se reconnaissent pas.
- En tout dernier lieu, LA MAISONNÉE considère que le document de consultation préparé par la Commission offre à la population une démarche pédagogique qui couvre les dimensions culturelle, historique, sociologique et religieuse du Québec. À notre avis, on devrait également identifier les dimensions ethnocentriques sous-jacentes aux valeurs en présence au Québec.

4. CONSIDÉRATIONS RELIÉES AUX ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES.

a. L'accommodement raisonnable

LA MAISONNÉE est d'accord avec l'Énoncé du Gouvernement du Québec qui stipule que toute personne qui choisit de vivre au Québec, choisit d'adhérer à une collectivité parlant français, à une société démocratique, pluraliste et participative, reconnaissant la liberté et l'égalité des personnes, la non violence et la séparation des religions et de l'État et ce, dans l'esprit d'une meilleure reconnaissance de la liberté religieuse.

Elle considère important de rappeler la définition de la notion d'accommodement raisonnable qui, objet d'une obligation juridique, porte, la plupart du temps – du moins en matière *ethnique* –, sur la liberté religieuse, un droit fondamental garanti par les *Chartes canadienne et québécoise*. Il émane de la reconnaissance que les institutions publiques ne sont pas neutres mais sont légitimement marquées par le poids de la religion traditionnellement majoritaire, ce qui induit un effet discriminatoire pour les personnes de toutes origines et de toute ancienneté d'implantation, pratiquant des religions minoritaires. Il ne s'agit donc pas d'un privilège, comme on l'entend souvent, mais d'une exception permettant de rétablir un semblant d'équilibre.²

b. La convivialité

LA MAISONNÉE s'étonne de l'intérêt général que suscitent les accommodements raisonnables. En effet, il s'agit d'une notion tellement pointue qu'elle a fait l'objet de peu d'attention avant une médiatisation qui ne la concernait même pas. La plupart des cas médiatisés nous paraissent davantage associés à la gestion de la diversité devant favoriser l'accessibilité des services et l'harmonie sociale.

LA MAISONNÉE veut aujourd'hui faire état des résultats de sa pratique dans le cadre de son travail quotidien pour contrer la discrimination et favoriser la participation civique des minorités visibles et des personnes issues de l'immigration, incluant celles de la seconde génération.

La MAISONNÉE est d'accord avec la Commission qu'il faille prolonger la réflexion au-delà des accommodements raisonnables au sens strictement juridique pour analyser également les enjeux

² Gouvernement du Québec (1993). *La gestion de la diversité et l'accommodement raisonnable*. MCCI. 27p.

fondamentaux qui les sous-tendent, à savoir les rapports entre cultures et les coordonnées du vivre-ensemble. (p.3) **Le vivre ensemble** indique une volonté de partage. Vivre ensemble est la définition même de la convivialité. Celle-ci exige une volonté de partager, fondée sur la répartition équitable des richesses de la société non seulement entre les individus mais entre les collectivités.

Entre autres, comment se fait-il que les jeunes particulièrement appartenant aux minorités noires et nés au Québec vivent des obstacles semblables à ceux vécus soit par leurs parents ou par des jeunes récemment immigrés? Pis encore, comment se fait-il que leur niveau de scolarité n'ait pas autant d'effet sur leur mobilité sociale et professionnelle en tant que membres d'un groupe minoritaire que ceux du groupe majoritaire?

Dans son document de consultation, la Commission présente les pratiques d'harmonisation des variables culturelles reliées à l'origine ethnoculturelle des populations immigrantes. Or ceux qui sont nés ici ou arrivés en bas âge participent davantage à ce que le dramaturge Marco Micone appelle une *culture immigrée* qu'à la culture du pays d'origine de leurs parents.

En quoi cette culture immigrée, recomposée avec des éléments issus de la culture d'origine et celle de la société d'accueil, participe-t-elle à la construction du Québec actuel et pourquoi sommes-nous portés à toujours les considérer comme étrangers?

Enfin la convivialité se vit dans un lieu, celui du Québec. Ce n'est pas sur un territoire anonyme, sans histoire et sans vision sur les destinées individuelles et collectives. Il est le résultat de plus de mille ans d'histoire de cultures amérindiennes et plus de 400 ans d'histoire et de culture majoritairement canadienne française transformée tout au long de son parcours par l'immigration. Ses valeurs reflètent la notion d'hospitalité des cultures amérindiennes originelles qui ont laissé une tradition d'accueil dans notre société.

Ainsi, réussir la convivialité nécessite une volonté politique d'impliquer, non seulement l'État, mais tous les acteurs sociaux pour garantir non seulement l'égalité des chances, mais surtout l'égalité des résultats dans l'intégration sociale, la mobilité sociale et la participation civique de tous les résidents de la société, anciens, nouveaux ou de naissance.

Le vivre-ensemble fait appel à l'équité.

c. L'équité

Aristote définit l'équité comme étant de considérer comme égal ce qui est égal et différent ce qui est différent. (Politique VI). Le concept de lutte contre la discrimination est associé au principe d'équité quant à la reconnaissance des droits des minorités par comparaison avec ceux de la majorité. Il implique une volonté politique de réaliser un partage véritable des richesses collectives entre les groupes qui composent la société, fussent-ils majoritaire ou minoritaire. C'est ce principe d'équité qui soutient l'application des programmes d'accès à l'égalité.

En effet, ce n'est pas en tant qu'individu en soi que l'on ressent la discrimination, mais en tant que membre d'un groupe déjà victime de discrimination dans la société. De ce fait, on est exclu d'un groupe auquel on veut participer parce qu'on appartient à un groupe qui est exclu sans que soient pris en considération nos qualités individuelles. C'est l'essence même du vécu des personnes issues de l'immigration et de leurs familles.

d. La responsabilité de l'État

Lorsque les droits des minorités ne sont pas respectés, il revient à la société, par l'entremise de l'État, d'assurer la protection de ces droits afin que les minorités bénéficient non seulement d'une égalité

formelle devant la loi, mais d'une égalité matérielle dans la loi. Autrement dit, une égalité de fait qui leur permette d'être des citoyens à part entière. C'est le sens que nous donnons à la volonté de la Commission d'élargir son mandat au-delà de la pratique des accommodements raisonnables pour s'adresser davantage au vivre-ensemble.

e. L'accueil

Selon Rogel (1989), les immigrants ne sont pas différents d'autres groupes sociaux : s'ils sont bien accueillis et intégrés, si leurs talents sont utilisés, alors ils s'intègrent bien et contribuent d'autant plus au développement de la société. Mais c'est le dynamisme de l'accueil qui est la donnée principale, et non l'inverse.³

Cela rejoint l'intuition fondamentale qui a mené à la création du Service d'Aide et de Liaison LA MAISONNÉE qui repose sur une vision centrée sur l'accueil et non sur la tolérance. Ces dernières années, on a surtout parlé de tolérance. Dans la tolérance, il n'y pas d'échange. La tolérance signifie que je coexiste avec l'autre tant qu'il ne me dérange pas. Faut-il voir dans le débat actuel concernant les accommodements raisonnables une limite à la tolérance et l'absence d'une politique d'accueil véritable ?

Par l'accueil, un processus d'échange s'installe entre les individus et les groupes pour une co-construction d'une société qui invite ses résidents, anciens, nouveaux et de naissance à y participer à part entière.

f. La société d'accueil

L'accueil est une condition essentielle pour favoriser l'intégration des membres issus de l'immigration à la communauté, également appelée société d'accueil.

Fait à signaler, pour LA MAISONNÉE, les personnes et leurs familles issues de l'immigration et qui sont venues s'installer depuis plusieurs années voire plusieurs générations au Québec constituent, pour les nouveaux arrivants, des membres de la société d'accueil au même titre que le groupe majoritaire d'origine canadienne française.

L'accueil et le partage harmonieux entre tous les résidents, nouveau, ancien ou de naissance est donc une responsabilité collective et ne se réalisera que si tous les membres de la collectivité s'y engagent. C'est la raison pour laquelle l'action bénévole fait partie intégrante de LA MAISONNÉE.

g. L'intégration sociale

L'intégration sociale comprend les processus d'adaptation fonctionnelle, d'adaptation sociale et d'adaptation culturelle.

Par processus d'adaptation fonctionnelle nous entendons, l'acquisition des outils principaux qui permettent d'interagir avec le milieu : la langue, le travail, le logement, l'école. Le processus

³ ROGEL, Jean-Pierre (1989), *Le défi de l'immigration*, IQRC, p.74.

d'adaptation sociale consiste en la participation aux réseaux informels (primaires) dans le milieu d'accueil: ces réseaux permettent de développer une identité, une crédibilité sociale ainsi qu'un sentiment d'appartenance. Par processus d'adaptation culturelle, nous signifions la contribution des

personnes issues de l'immigration au patrimoine symbolique (valeurs, modes de penser, d'agir) de la société d'accueil.

Tenant compte de ce qui précède, nous définissons **l'intégration sociale** des personnes issues de l'immigration et leurs familles comme étant :

Un processus circulaire d'interaction continue qui implique à la fois les dimensions reliées à l'adaptation fonctionnelle, l'adaptation sociale et l'adaptation culturelle. Ce processus a pour résultat le fait que les individus appartenant à ces groupes, sans égard à leur origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la religion, la langue ou le sexe soient reconnus comme étant des acteurs à part entière dans la société.

Cela signifie qu'ils possèdent un pouvoir de négociation, une capacité d'action et d'influence sur les enjeux de la société, qu'ils puissent se développer à l'intérieur de celle-ci à partir de leurs besoins, de leurs aspirations, de leurs valeurs et de leurs intérêts de sorte qu'ils aient accès à une mobilité sociale, pleine et entière, participant ainsi à tous les secteurs de la vie économique, politique et culturelle de la société.

h. Obstacles à l'intégration sociale

Il y a deux obstacles majeurs qui limitent le processus d'intégration sociale. Le premier concerne particulièrement les immigrants, il s'agit du choc culturel le second les concerne également, mais englobe leurs descendants, il s'agit du choc discriminatoire.

- **Le choc culturel**

Réponse de nature psychologique à une culture non familière, Cohen Emerique (1980)⁴ définit le choc culturel comme une réaction de dépaysement, de frustration et de rejet, de révolte et d'anxiété, une expérience émotionnelle et intellectuelle qui apparaît chez ceux qui sont placés, hors de leur contexte socioculturel, dans un milieu étranger.

Notre propos n'est pas d'élaborer davantage sur la notion du choc culturel, si ne n'est pour dire qu'il s'agit d'un phénomène qui est relié à l'expérience individuelle de l'apprentissage de nouveaux codes culturels et des ajustements (adaptation, accommodation) qui s'en suivent. Le choc culturel est un obstacle à l'intégration de l'immigrant en tant qu'individu et c'est en tant que tel qu'il doit s'ajuster à partir d'une transformation intérieure en termes d'attitudes et de savoir être (décentration).

- **Le choc discriminatoire**

Contrairement au choc culturel, ce n'est pas en tant qu'individu qu'il est ressenti mais en tant que membre d'un groupe.

⁴ COHEN-ÉMERIQUE M. (1980) « Éléments de base pour une formation à l'approche des migrants et plus généralement à l'approche interculturelle ». Annales de Vauresson, No 17, pp. 117-139.

Le choc discriminatoire est de sentir que, sans égard l'adaptation fonctionnelle, sociale ou culturelle de l'individu à son nouvel environnement, sans égard à sa maîtrise des référents culturels de la société d'accueil, celui-ci est à la fois différencié (distancé, mis à l'écart) et infériorisé (jugé moins performant, moins compétent, inadéquat) sur la seule base de son appartenance à un groupe en raison de l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la religion, la langue ou le sexe.

Ledoyen (1992) a identifié sept facteurs à partir desquels les individus sont considérés comme des étrangers et à ce titre, je considère qu'ils peuvent faire l'objet du choc discriminatoire de la part des membres de la majorité. Il s'agit du fait d'être né à l'étranger, d'être différent physiquement (couleur de la peau), la langue maternelle, de posséder un accent différent, la consonance du patronyme, la différence de religion, le fait de ne pas avoir d'ancêtre québécois.⁵

Les cas de profilage racial procèdent de la logique du choc discriminatoire. Selon Michèle Turenne (2006)⁶, les cas de profilage racial sont situations qui représentent des fragmentations du discours entre « nous » vs « eux ». Les groupes minoritaires sont représentés davantage comme des assaillants de sorte qu'un crime individuel commis par un Blanc est saisi comme étant une pathologie individuelle, tandis qu'un crime individuel commis par une personne des groupes racisés porte une empreinte culturelle et collective.

De même, dans les entrevues de sélection, les postulants appartenant au groupe majoritaire blanc doivent démontrer qu'ils possèdent les qualités positives pour occuper un emploi, alors que les postulants des minorités noires doivent convaincre les employeurs qu'ils ne possèdent pas des qualités négatives (Jenkins 1986).⁷

Le terme de choc est approprié si l'on considère les réactions émotives et physiques des victimes qui se sont senties discriminées en raison de leur appartenance à un groupe. Le choc discriminatoire se manifeste particulièrement dans les secteurs de l'emploi, du logement, de l'éducation et des services publics, en particulier la sécurité publique.

Pour sortir de cette impasse produite par la discrimination fondée sur la différence, le choc discriminatoire, il faut concevoir notre environnement social comme n'étant plus un ensemble principal homogène en périphérie duquel se retrouvent des sous-ensembles minoritaires juxtaposés. Il faut considérer la diversité des contributions et des façons de faire comme étant une composante permanente de notre environnement actuel. Cela suppose la reconnaissance des acquis des personnes issues de l'immigration et de leurs familles comme un enrichissement de la société d'accueil.

⁵ LE DOYEN, A. (1992). *Montréal au pluriel*. Montréal, IQRC, 329 p.

⁶ Turenne Michèle (2006). *Prouver le profilage racial : perspectives pour un recours civil*. CDPJQ. Cat.2.120-1.26.

⁷ JENKINS R. (1986) *Racism and Recruitment. Managers Organisations and Equal Opportunity in the Labour Market* Cambridge U.P. 280 p.

5. INTERVENTIONS DU SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON LA MAISONNÉE : OUTILLER ET CRÉER DES LIENS

Durant la dernière année, LA MAISONNÉE a accueilli environ 7000 personnes dont la majorité proviennent de l'Afrique du nord (38%), de l'Amérique latine (25%) et de l'Afrique subsaharienne (12%). La proportion des femmes (53%) est légèrement supérieure à celle des hommes (47%) et le

deux tiers (66%) est âgé entre 18 et 39 ans et plus du quart (28%) est âgé entre 40 et 64 ans. Ainsi 94 % de la clientèle accueillie par LA MAISONNÉE fait partie de la population active du Québec.

Le personnel et les bénévoles de LA MAISONNÉE sont à l'image de la diversité ethnoculturelle dans la société d'accueil. Pour favoriser l'intégration sociale de sa clientèle et créer des passerelles transculturelles, LA MAISONNÉE favorise deux niveaux d'intervention :

- offrir aux personnes issues de l'immigration et leurs familles les outils nécessaires à mieux fonctionner dans la société (langue, école, logement, travail)
- et les aider à se constituer des réseaux de relations personnelles et professionnelles afin de mieux participer aux enjeux de la société. Le tout pour qu'elles puissent devenir citoyennes à part entière.

a. Accueil et établissement des immigrants

Parmi les 16 programmes de services offerts, notons entre autres quelques-uns qui favorisent le rapprochement avec la société d'accueil et la participation civique :

- Activités favorisant la connaissance mutuelle sur le plan individuel entre les nouveaux arrivants et les membres de la société d'accueil par la réalisation de jumelage interculturel.
- Activités de rapprochement collectif entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil dont la célébration de la fête de Noël pour les enfants et leurs familles ainsi que la célébration de la Fête nationale (24juin). Il faut noter que la Fête de Noël attire plus de 400 personnes de toutes confessions religieuses et d'appartenances ethnoculturelles qui partagent ce moment de réjouissances familiales dans un sous-sol d'une église du voisinage, accueillies par le curé. La Fête nationale connaît un succès identique.
- Dépannage alimentaire : au sous-sol d'une église du voisinage et plusieurs bénévoles de toutes origines participent à ces activités dont plusieurs issus de la clientèle de LA MAISONNÉE qui devient ainsi un vecteur de participation civique des nouveaux arrivants et des membres de la société d'accueil.
- Aide aux devoirs/ 30 mentors pour les jeunes : augmenter le niveau des résultats scolaires, faire un accompagnement individuel afin de prévenir le décrochage scolaire et d'agir en complémentarité avec le travail de l'école. Nos mentors sont issus de différentes origines ethniques et de différents horizons professionnels (étudiants universitaires, enseignants, fonctionnaires) et ils sont âgés entre 25 et 45 ans.
- Le mentorat volet éducation est une forme originale d'engagement auprès des jeunes qui encourage une plus grande solidarité intergénérationnelle et interculturelle. C'est un soutien personnalisé pour les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles et une aide à développer un réseau de relations afin de persévérer dans leurs études. Ceux-ci développent des compétences telles que de l'initiative, la persévérance, le sens de l'organisation et des habilités de communication.

- La Maisonnée a mis sur pied un programme d'intervention auprès des jeunes issus de l'immigration dont l'objectif général est de permettre l'intégration sociale des jeunes et de leurs familles en vue d'une participation citoyenne à part entière. Plus d'une centaine de jeunes fréquentent les activités durant l'année scolaire et durant l'été, les camps de jour fidélisent environ une soixantaine de jeunes encadrés par le personnel et une équipe formée de parents et de bénévoles. Les activités préparent les jeunes à jouer un rôle d'adultes et de citoyens responsables.
- Émission Radio-Refuge
- Déclaration de revenus qui est réalisée grâce à la participation de 30 bénévoles issus de la société d'accueil de mieux comprendre les mécanismes de taxation au Québec.
- Soutien aux nouveaux parents : accompagnement pour trouver un logement et médiation en matière de bon voisinage.
- Activités d'appui aux relations civiques et interculturelles pour mieux saisir les rouages de fonctionnement de la société d'accueil.

b. Emploi

Le service de l'employabilité gère 8 programmes et activités dont l'objectif principal est de permettre aux personnes issues de l'immigration et les membres de leurs familles d'obtenir un emploi valorisant et qui correspond à leurs champs de compétences. LA MAISONNÉE a réalisé plus de 200 placements en emplois qualifiés. Parmi les activités ou programmes qui outillent les nouveaux arrivants à mieux contribuer par le travail à la société d'accueil, notons entre autres :

- Promotion de la diversité en milieu professionnel qui prépare les employeurs à recevoir et mieux intégrer dans leurs entreprises un personnel provenant de divers horizons culturels.
- Accueil/emploi/conseil/adaptation : préparation des nouveaux arrivants aux règles du marché de l'emploi en vigueur au Québec afin qu'ils contribuent efficacement à leur intégration en emploi.
- Immersion professionnelle/rapprochement/ emploi et compétences : Jumelage interactif entre des postulants issus de l'immigration et des personnes ressources à partir de postes similaires sur des bases professionnelles pour mieux actualiser les transferts de compétences spécifiques et génériques qui s'imposent entre les exigences des emplois dans la société d'origine et ceux de la société d'accueil.
- Intégration professionnelle à la carte/formation sur mesure pour des personnes issues de l'immigration qui nécessitent une mise à jour de leurs compétences spécifiques.
- Pré-employabilité des jeunes issus de la seconde génération : pour leur permettre de se qualifier dans des postes qui correspondent à leurs attentes et à leur formation.

c. Société d'accueil

Dans la mission de LA MAISONNÉE, le volet liaison concerne tout autant les nouveaux résidents du Québec que les membres de la société d'accueil qui les reçoivent. Ainsi, afin de parvenir à la co-construction d'un tissu social qui favorise la participation civique et la mobilisation sociale, il est nécessaire de travailler continuellement avec vigilance pour mettre en place des conditions optimales à une meilleure communication interculturelle, pour lutter contre la discrimination et pour soutenir des liens de bon voisinage fondés sur l'accueil et non la tolérance.

Le programme de la vie communautaire de LA MAISONNÉE associe en tant que bénévoles, les nouveaux immigrants et les personnes de la société d'accueil, afin de faciliter un meilleur

rapprochement interculturel. Cette association valorisent ces personnes, leur redonne confiance et les prépare à leur démarche de recherche d'emploi. Cette participation effective se situe aussi dans le droit fil des objectifs de tous nos services.

Le bénévolat offre un espace pour s'impliquer au sein de la société d'accueil, développer un sentiment d'appartenance et affirmer les actions citoyennes. Il s'agit d'un moyen privilégié pour faire connaître le Québec d'aujourd'hui à la fois aux nouveaux arrivants et de aux membres de la société d'accueil.

Parmi ces activités, notons :

- Participation aux médias
- Animation de Radio Refuge
- Moisson Montréal/dépannage alimentaire
- Colloque/conférences/salons sur les emplois
- Partenariat avec les services publics
- Supervision de stagiaires/cégeps/universités
- Partenariats communautaires
- Tables de concertation (30)
- Les activités socioculturelles qui sont l'occasion privilégiée de rencontrer les membres de la société d'accueil, de connaître et de partager leurs valeurs et de découvrir les différentes régions du Québec.
- La formation du personnel et des bénévoles.
- La participation à des activités de rapprochement interculturelle.

6. RECOMMANDATIONS

a. Accueil

Pour sortir des débats en relation avec les accommodements raisonnables, LA MAISONNÉE considère qu'il faille davantage que la sensibilisation et le rapprochement interculturel. Premièrement, il faut absolument cesser de considérer la tolérance comme étant une valeur à prôner. La tolérance c'est la coexistence avec l'autre tant qu'il ne me dérange pas ! Il ne s'agit pas d'une véritable acceptation que l'autre participe pleinement à la société même si cela me dérange. LA MAISONNÉE transmet à sa population la valeur de l'accueil de l'autre transformant la société civile en une véritable communauté d'accueil continue des nouvelles personnes issues de l'immigration et non seulement leur tolérance.

De plus, il faut cibler l'acquisition de la compétence interculturelle et développer un genre de ISO INTERCULTUREL pour les établissements et les compagnies qui pourraient afficher leurs préoccupations et leurs résultats comme cela se fait en environnement,

En ce qui concerne les média il faut limiter la concentration de l'information qui peut contribuer à la propagande haineuse et à la stigmatisation des groupes minoritaires dans notre société.

En conséquence, LA MAISONNÉE recommande au Gouvernement du Québec :

- Que dans le suivi de Commission sur la Participation civique des personnes issues des minorités noires à la société québécoise (2005) et de la Commission sur la Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination (2006), de ne plus considérer la tolérance comme une valeur à promouvoir et valoriser l'accueil de l'autre comme faisant partie de la société québécoise à part entière.
- D'instituer, en collaboration avec les municipalités ainsi que les établissements publics et parapublics, une formation continue en gestion de la diversité afin d'acquérir une compétence interculturelle pour assurer une égalité de résultat dans l'accès aux services, à l'emploi et à l'éducation.
- De donner mandat à ses ministères d'inscrire dans leurs programmations et offres de services pour la clientèle issue de l'immigration, une exigence de qualité qui garantit non seulement une égalité d'accès aux services, mais surtout une égalité de résultat dans la satisfaction des besoins et des attentes
- Donner mandat à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec de s'assurer que le travail des média ne contribue pas à l'émergence d'une propagande haineuse et d'une stigmatisation des groupes minoritaires dans notre société.

Nous l'avons mentionné dans nos commentaires inauguraux, LA MAISONNÉE considère que les organismes communautaires qui travaillent à l'accueil et l'intégration à la société québécoise des personnes issues de l'immigration et leurs familles ont développé une expertise dans ce domaine. Leurs champs d'intervention sont variés et multiples et ils participent majoritairement à une vision fondée sur la mobilisation sociale et la prise en charge par le milieu.

En conséquence, LA MAISONNÉE recommande au Gouvernement du Québec de :

- Reconnaître l'expertise des organismes communautaires qui travaillent à l'accueil et l'intégration à la société québécoise des personnes issues de l'immigration et leurs familles et les considérer comme partenaires à part entière sur toute question relative à leur intégration sociale.
- Assurer aux organismes communautaires un financement suffisant et récurrent afin qu'ils puissent poursuivre leurs interventions à l'intérieur des programmes normés et développer des activités d'accueil et d'établissement qui répondent aux besoins des nouveaux arrivants.

b. Emploi

L'emploi, nous l'avons mentionné constitue le pôle principal de l'intégration sociale des nouveaux arrivants. LA MAISONNÉE, concernant les personnes issues de l'immigration et des jeunes qu'elle accompagne dans la recherche d'emploi, constate que la non-reconnaissance des acquis et des compétences apparaît comme un des principaux obstacles sociaux à l'insertion professionnelle des personnes immigrantes.

En outre, la reconnaissance partielle de la formation implique une autre problématique, celle de la formation manquante. En effet, dans la plupart des cas, la personne immigrante n'obtient pas la

reconnaissance totale, et comme cette démarche est normalement individuelle, la formation manquante qui serait nécessaire pour obtenir le diplôme, est souvent comblée par l'inscription à des cours réguliers plutôt que par une réponse à un parcours individualisé de formation qui serait davantage appropriée.

Ce sont les personnes les plus qualifiées qui ont le plus de difficulté à trouver un emploi malgré leurs qualifications et leurs expériences de travail antérieures. L'augmentation du nombre d'immigrants francophones qui ne parlent pas anglais constitue une des causes de ce phénomène. De plus, il ne faut pas l'ignorer, il existe un certain nombre de préjugés quant à la validité des compétences acquises à l'étranger et concernant leur appartenance à la catégorie des personnes immigrantes.

De plus, certains gardent des séquelles d'un passé migratoire particulièrement traumatisant, mais pour la plupart, la discrimination et les échecs répétés dans la recherche d'emploi ont généré un manque de confiance en soi, le découragement et un profond sentiment de rejet.

Pour aider à l'intégration au marché de l'emploi, LA MAISONNÉE recommande au Gouvernement de :

- Rendre public le bilan des programmes d'accès à l'égalité en emploi mis en place par les organisations couvertes par la Loi 143 sur l'égalité en emploi pour faire en sorte que ces programmes soient considérés comme des priorités dans les organisations.
- Organiser de véritables campagnes de publicité pour informer les entreprises sur l'apport des immigrants au Québec et sur la pénurie de main d'œuvre qui nous attend.
- Élaborer d'autres stratégies pour favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes issues de l'immigration tel que le développement et le financement d'une partie des activités de jumelage professionnel et de mentorat dans les entreprises.
- Poursuivre la concertation entre le MICC et l'Office des corporations afin d'instituer des passerelles permettant aux personnes détenant une profession de pratiquer dans leur profession au Québec.
- Sensibiliser les employeurs sur l'importance de développer un bassin de recrutement des jeunes issus de l'immigration et des minorités noires pour des postes qui seront rendus disponibles à la suite des départs à la retraite des travailleurs actuellement en poste.
- Donner aux différents ministères de la fonction publique du Québec le mandat d'embaucher des travailleurs issus de l'immigration et des minorités noires selon les taux de disponibilité prévus par la Commission des Droits de la personne et de la jeunesse du Québec.

c. jeunes

Pour les jeunes, le mentorat constitue une forme d'aide efficace car il repose sur une relation individuelle axée sur la mutualité des intérêts entre le mentor et le mentoré. Étant donné que l'isolement social est un obstacle majeur dès le début auquel la plupart des jeunes immigrants se confrontent, ce genre de programmes semble représenter une réponse à la fois appropriée et efficace à ce problème particulier. Il est essentiel que de tels programmes puissent continuer d'être financés. Il faut promouvoir l'apprentissage des conduites pacifiques comme l'ont expérimenté la Ville de Montréal et Équitas dans une trousse d'animation des jeunes de 5 à 12 ans pour les parcs et camps de jour.

En conséquence, LA MAISONNÉE recommande au Gouvernement du Québec :

- Instaurer, dès le niveau primaire dans les écoles, un programme d'éducation interculturelle continue qui présente les valeurs et l'histoire du Québec ainsi que les enjeux de l'immigration; de même qu'un programme de médiation interculturelle concernant le respect des droits individuels et la participation civique.

d. Société d'accueil

Dans son document de consultation publique, la Commission sur la Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination (2006) proposait comme second défi, de reconnaître et contrer

les préjugés et la discrimination. Pour ce faire, le document proposait entre autres d'éduquer et sensibiliser la population sur les impacts de la discrimination sur la participation civique des personnes issues de l'immigration et des minorités visibles.

Même si LA MAISONNÉE considère que la sensibilisation reste une activité partielle, elle considère important que le Gouvernement lance un message clair à la population du Québec sur la richesse que représente l'immigration pour la société québécoise. Il ne s'agit pas de mettre en place une publicité moralisatrice mais d'aider les Québécois à identifier les avantages de l'immigration et de la diversité.

A ce titre elle recommande au Gouvernement du Québec de :

- Organiser de véritables campagnes de publicité pour informer la population sur l'apport des immigrants au Québec et sur les valeurs culturelles qui les soutiennent, tels que les rapports entre les hommes et les femmes.
- Rendre accessible sur tout le territoire du Québec, les programmes de mentorat et d'échanges interculturelles pour favoriser une meilleure connaissance entre la population et les personnes issues de l'immigration.

7. CONCLUSION

Lors de la présentation de son mémoire à la Commission sur la Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination (2006), LA MAISONNÉE avait déjà formulé la problématique qui fait l'objet de la présente Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles.

Nous avons posé la question à savoir si les caractéristiques religieuses pouvaient être considérées comme des variables culturelles usuelles ou si elles devaient être considérées comme étant distinctes en raison de leur spécificité fondamentale dans la construction de l'être humain.

Cette réflexion nous conduisait à formuler ainsi la problématique que nous avons anticipée :

Comment harmoniser la réalité de nos institutions civiles, neutres et laïques avec les dimensions religieuses qui caractérisent surtout les groupes de personnes issues de l'immigration ?

Nous avons formulé l'hypothèse que les mouvements religieux constituent des puissants leviers de mobilisation communautaire parce qu'elles rejoignent les individus dans leurs croyances les plus profondes et leur proposent un idéal de solidarité en les rassemblant à l'intérieur d'une communauté de croyants pour vivre en harmonie en partageant leurs richesses avec leurs semblables; ce qui rejoint les valeurs proposées par les mouvements communautaristes de solidarité sociale.

En excluant les mouvements du regroupement des forces vives d'un milieu, ce n'est pas seulement l'idéologie religieuse qui est mise au rancard, mais ceux et celles qui en vivent et s'en inspirent pour créer un monde meilleur. Ce qui nous amenait à formuler cette question?

Après avoir élaboré une stratégie de construction identitaire des personnes issues de l'immigration qui fut tributaire des idéologies nationalistes et des Chartes des droits du Canada et du Québec fondée sur la reconnaissance des droits et l'exercice de la citoyenneté; sur l'idéologie néo-libérale du travail comme premier moteur de l'intégration sociale; faudrait-il développer une stratégie identitaire qui tienne compte de l'idéologie religieuse comme un des moteurs de la mobilisation communautaire?

Membres du Comité de travail du Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants - La Maisonnée sur les accommodements raisonnables

Coordination des travaux

M. Guy Drudi, Président du CA

Membres du comité

Hassan Hassani, Directeur général de La Maisonnée

Kheira Chakor, Responsable de la vie communautaire

Slim Daouzli, Intervenant social

Wadih Karam, Responsable de l'employabilité

Hameza Othman, Responsable des services SPL